

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2014)

**Heft:** 2035

**Artikel:** Salaire minimum: qui perd gagne : un désavantage apparent peut procurer un avantage réel

**Autor:** Ghelfi, Jean-Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012718>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Salaire minimum: qui perd gagne

Un désavantage apparent peut procurer un avantage réel

Jean-Pierre Ghelfi - 17 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25664>

L'initiative populaire sur l'introduction d'un [salaire minimum](#) de 4'000 francs par mois ne l'emportera pas devant le double vote souverain du peuple et des cantons le 18 mai prochain.

Probablement parce que les gens ne sont pas vraiment opposés à l'existence de bas salaires, pour autant qu'ils ne soient pas concernés. Et certainement parce que les milieux bourgeois et patronaux qui rejettent ce projet parviendront à convaincre une majorité de l'électorat que cette mesure transformerait des salariées et salariés mal payés en personnes sans emploi qui seront à charge de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.

Pour autant, les organisations syndicales ont en fait déjà gagné. Elles sont parvenues à ancrer dans l'opinion publique que 4'000 francs mensuels est un niveau minimum dans les conditions actuelles d'existence en Suisse.

Il est frappant d'observer toutes les entreprises qui se font un [point d'honneur](#), soudainement, d'annoncer qu'elles vont adapter leur niveau de rémunération pour se conformer à ce seuil minimum: entre autres, le commerce de détail à Genève, H&M, Lidl, Bata, les librairies en Suisse alémanique, les

fleuristes et les boulangeries pour leur personnel de vente formé, les entreprises de la branche de la sécurité, les industries graphiques et des machines, l'Union des paysans.

Notons que ces 4'000 francs sont calculés sur la base de douze salaires, et qu'il s'agit d'un montant brut, dont il faut déduire les cotisations aux assurances sociales. Enlevés les primes d'assurance-maladie, les impôts et le loyer, le solde permet dans le meilleur des cas d'assurer une existence frugale.

On essaie de nous présenter les situations d'apprentissage ou d'acquisition de connaissances, qui comportent des salaires inférieurs, comme inconciliables avec l'initiative – donc dont une acceptation pourrait menacer l'existence. C'est nous prendre pour des imbéciles. Le texte soumis au vote prévoit en effet que *«la Confédération peut édicter des dérogations pour des rapports de travail particuliers»*.

On peut aussi mettre de côté, dans ce débat, les renvois continuels aux conventions collectives de travail (CCT), qui sont toujours parées de toutes les vertus lorsqu'il est question d'édicter des mesures visant à mieux protéger les personnes salariées... qui ne sont précisément pas couvertes par une CCT. Cette situation est

malheureusement celle d'environ la moitié des personnes actives en Suisse, en particulier de celles qui sont les plus mal payées et donc directement visées par l'initiative sur les 4'000 francs.

## Une étonnante contradiction

Par ailleurs, si l'on observe attentivement l'argumentation des milieux patronaux, on ne peut s'empêcher de relever une étonnante contradiction.

Les entreprises qui veulent engager des salariés en provenance de l'Union européenne doivent, selon les commissions de gestion des Chambres fédérales, leur assurer un revenu suffisant pour pouvoir subvenir à leurs besoins sans avoir recours à l'aide sociale. Autrement dit, au moins 22 francs de l'heure, c'est-à-dire 4'000 francs par mois.

Mais cette «*exigence*» posée lorsqu'il s'agit d'appliquer la libre circulation des personnes cesse curieusement d'exister lorsqu'il est question du marché suisse du travail. Ce qui montre bien que la position adoptée par les milieux économiques est dictée davantage par des considérations idéologiques qu'économiques.

Sur le fond du problème, n'est-

il pas paradoxal d'encourager le maintien d'activités économiques qui ne sont pas capables de payer un maigre salaire de 4'000 francs par mois? Toutes les personnes qui travaillent à plein temps pour un gain inférieur à cette somme occupent en fait des activités qui sont subventionnées par l'Etat. Ces personnes ne pouvant en effet couvrir tous les coûts de leur existence, elles émargent à l'aide sociale pour payer leur prime d'assurance-maladie, voire leur loyer.

Curieuse conception du fonctionnement d'une économie de marché qui permet à des entreprises de ne subsister qu'à condition de

bénéficier d'un soutien indirect de l'Etat!

### Un débat en réalité idéologique

Dans ce dossier, les milieux économiques n'en sont pas à une contradiction près. «*Normalement*», ils sont totalement opposés à toute mesure publique qui permet de maintenir des structures économiques dépassées, selon leur propre terminologie. L'efficacité de l'économie de marché tient au fait que les structures désuètes sont «*naturellement*» éliminées et remplacées par des organisations plus efficaces et plus productives. Dans les

grandes lignes, c'est bien ainsi que se développe le système économique, qu'il améliore sa productivité et permet de relever les rémunérations. Mais pourquoi ces principes ne devraient-ils plus valoir lorsqu'il est question d'activités qui ne parviennent pas à payer décemment leur personnel?

Sous couvert de divergences économiques, on est en réalité confronté à un débat idéologique. Les syndicats seront perdants sur l'idéologie. Mais, comme nous l'avons relevé plus haut, ils ont déjà largement gagné sur le terrain économique. Ce sont les partisans de l'économie de marché concurrentielle qui devraient s'en féliciter.

## Le non de la Suisse à l'Europe: un retour

L'impréparation du monde politique et de l'opinion à un futur débat sur un accord institutionnel avec l'UE fait fortement penser à la période précédant le 6 décembre 1992

Invité: Daniel S. Miéville - 24 April 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25681>

On peut imaginer que le peuple aura à moyen terme à se prononcer sur l'avenir des relations entre la Suisse et l'Europe, en ayant pour une fois à répondre à une question directement et clairement posée.

C'est tout au moins un scénario possible si les négociations entre Berne et Bruxelles sur un accord institutionnel s'engagent et aboutissent. Il s'agirait alors, sachant que notre partenaire européen ne

veut plus du *statu quo*, de choisir entre une consolidation de la voie bilatérale, une «*voie bilatérale +*» en quelque sorte, ou, en confirmant le rejet de la libre circulation des personnes, une prise de distance avec l'UE adoptant la forme d'accords plus proches d'une sorte d'«*Alleingang +*» que d'une «*voie bilatérale -*».

C'est là de la musique d'avenir, la situation peut évoluer de façon très différente et plus ou moins rapidement, les

protagonistes étant nombreux – 28 Etats membres plus la Commission européenne – à être en mesure de jeter du sable dans les rouages. On vient d'en voir un exemple avec l'intervention du [Royaume-Uni](#) pour retarder l'adoption par Bruxelles d'un mandat de négociation sur la question institutionnelle. Mais il n'est jamais trop tôt pour s'y préparer.

C'est même une nécessité si l'on considère que les deux